

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La commune de Mions envisage de créer une zone de loisirs au lieu-dit "Mangetemps". Le premier équipement projeté sera une salle polyvalente à dominante festive d'environ 1 500 mètres carrés.

Afin de mener à bien ce projet, la Commune a sollicité, par courrier en date du 5 juin 1997, l'assistance de la Communauté urbaine sous la forme d'un contrat de conduite d'opération publique.

Un projet de convention a été établi. Il définit les rapports entre la commune de Mions, maître de l'ouvrage et la Communauté urbaine, son conducteur d'opération. Le contrat serait rémunéré au taux de 1,3 % du montant des travaux estimés à 11 180 000 F TTC, soit au forfait de 145 000 F TTC.

Le conseil municipal de Mions a approuvé le projet de la convention lors de sa séance du 8 septembre 1998 ;

B - Propose d'approuver le principe de la convention de conduite d'opération, de l'autoriser à signer ladite convention ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu le présent dossier ;

Vu le courrier de la commune de Mions en date du 5 juin 1997 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Mions en date du 8 septembre 1998 ;

Où l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

Où l'intervention du rapporteur précisant qu'il convient de lire dans le quatrième paragraphe :

"Le contrat serait rémunéré au taux de 1,3 % du montant des travaux estimés à 7 850 000 F TTC, soit au forfait de 102 000 F TTC"

au lieu de

"Le contrat serait rémunéré au taux de 1,3 % du montant des travaux estimés à 11 180 000 F TTC, soit au forfait de 145 000 F TTC ;

DELIBERE

1° - Accepte la modification proposée par le rapporteur.

2° - Approuve le principe de la convention de conduite d'opération et autorise monsieur le président à signer ladite convention ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

3° - La recette de 102 000 F sera inscrite au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - centre budgétaire 4300 - centre de gestion 432 000 - ligne de gestion 007 192 - compte 708 780 - fonction 022.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,